





- N Zone
- Nt Secteur
- P Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- E Emprise maximale de construction
- E Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- ◆ Patrimoine bâti à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à réqualifier
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Z Zone humide à protéger
- 1 Secteurs de mixité sociale
- S Structure paysagère à protéger : trame verte en milieu urbain
- L Lit mineur et lit moyen : risque fort
- L Lit majeur et lit majeur exceptionnel : risque modéré
- R Espace soumis à des risques géologiques faibles à moyens : effondrements, affaissements et ravinements. (Cf : Carte des aléas page 58 des annexes au règlement)
- B Périimètres des secteurs affectés par le bruit
- Z Zone d'effet relative à la maîtrise de l'urbanisation de l'ouvrage GRTgaz



